



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Puy-en-Velay, le 22/10/2021

SITUATION SANITAIRE ET VACCINALE EN HAUTE-LOIRE POINT DE SITUATION AU 22 OCTOBRE 2021

Après avoir connu une baisse durant plusieurs semaines, les indicateurs de surveillance de la circulation de l'épidémie connaissent depuis quelques jours une forte hausse. Au 22 octobre, le taux d'incidence en Haute-Loire s'élève à 80.2% pour 100 000 habitants. Il s'agit du taux le plus élevé de la région. Le taux de positivité est quant à lui de 2,2%.

Pour la période du 12 au 18 octobre, au total, ce sont 182 personnes qui ont été testées positives dans le département. Le facteur de densité du département est favorable à une évolution rapide (qu'il s'agisse d'une augmentation ou de la baisse) du taux d'incidence.

Cette augmentation du taux d'incidence semble liée en particulier à une dizaine de situations de cas groupés (des clusters) actuellement suivis par l'ARS ; il n'est pas constaté à ce jour de contaminations éparses, disséminées dans tous les départements. Les situations des cas groupés font l'objet de mesures de gestion mises en œuvre afin de limiter la propagation du virus et la formation de chaînes de contaminations (isolement des personnes positives, dépistage des personnes contact à risque, etc.)

Parmi les principaux clusters en cours d'investigation, les clusters identifiés au Centre hospitalier Émile Roux semblent à ce stade, être maîtrisés compte tenu du fait qu'il n'y a pas de nouveau cas enregistré, depuis ces derniers jours. Le contact tracing réalisé autour de ce cluster dont le premier cas a été identifié le 8 octobre, a permis de comptabiliser, à travers les chaînes de transmission, à ce jour au total une quarantaine de personnes.

Actuellement, 64 personnes sont prises en charge dans les hôpitaux du département dont une personne est en réanimation. Parmi ces 64 personnes hospitalisées, 7 ont été nouvellement hospitalisées entre la semaine 40 et la semaine 41.

Depuis le début de l'épidémie en mars 2020, 270 personnes sont décédées en milieu hospitalier en Haute-Loire.

L'évolution défavorable de la situation épidémiologique liée au Covid-19 doit nous imposer la plus grande vigilance et à maintenir -les gestes barrières, comme le port du masque en particulier- dans les lieux clos et en présence de plusieurs personnes ainsi que le lavage régulier des mains.

D'autant que ces gestes barrières protègent également des autres infections saisonnières comme la grippe ou la gastro-entérite

Ces gestes barrières protègent également des autres infections saisonnières comme la grippe ou la gastro-entérite.

Il est rappelé qu'en Haute-Loire, un arrêté préfectoral en date du 30 septembre 2021 a prolongé l'obligation du port du masque sur les marchés, foires, brocantes, vides-greniers et aux abords des gymnases et établissements scolaires jusqu'au 15 novembre 2021 inclus.

Par ailleurs, un arrêté préfectoral en date du 14 octobre 2021 rend le port du masque obligatoire sur le périmètre de la vogue du Puy-en-Velay du samedi 16 octobre 2021 jusqu'au dimanche 14 novembre 2021 inclus pour toute personne de onze ans et plus. Le passe sanitaire reste requis à l'entrée de certaines attractions.

Point de situation sur la vaccination en Haute-Loire

En Haute-Loire, au 20 octobre 2021, 170 102 personnes ont reçu au moins une dose de vaccin (75% de la population générale) et 166 752 personnes ont été complètement vaccinées (73,5% de la population).

Chez les 12-17 ans, 75,9% d'entre elles ont reçu une première dose et 70,4 % ont été complètement vaccinées.

Chez les personnes de 80 ans et plus, ces taux atteignent respectivement 89,8% et 87,9%.

Campagne de rappel vaccinal des personnes de 80 ans et plus « Vaccinons nos aînés »

La vaccination des personnes de 80 ans et plus constitue un objectif prioritaire pour les semaines à venir. C'est dans cet esprit que le Gouvernement a lancé la campagne de rappel « Vaccinons nos aînés » afin de conjuguer l'effort de l'ensemble des acteurs concernés. Cette campagne a vocation à s'échelonner sur une durée de 6 semaines, entre le 15 octobre et le 30 novembre.

En Haute-Loire, seules 1 428 personnes appartenant à cette tranche d'âge restent à vacciner. C'est l'un des taux les plus bas de la région, notamment grâce à la mobilisation de l'ensemble des acteurs impliqués dans la campagne de vaccination depuis son lancement : élus, ARS, SDIS, CPAM... en allant au plus près des personnes isolées et vulnérables, qui ne peuvent pas toujours se rendre dans les centres de vaccination.

Campagne de rappel vaccinal :

Les personnes éligibles au rappel vaccinal*, qu'il s'agisse de la deuxième ou de la troisième dose, peuvent désormais se rapprocher de leur médecin généraliste ou d'autres professionnels de santé pour bénéficier du rappel vaccinal. La vaccination dans les centres dédiés reste possible, et les équipes mobiles poursuivent leur activité afin d'aller vers nos concitoyens les moins mobiles et les plus isolés et qui souhaitent bénéficier du rappel vaccinal.

Plus généralement, les personnes pour lesquelles la dose de rappel est possible sont invitées à s'inscrire dans cette démarche. Pour cela il convient de suivre son statut vaccinal et de s'assurer de faire partie du public cible pour cette dose de rappel.

*Les personnes concernées par le rappel vaccinal, c'est-à-dire à l'administration d'une injection de vaccin supplémentaire 6 mois minimum après vaccination complète pour les personnes éligibles, sont :

- les résidents des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) et des unités de soins de longue durée (USLD) ;
- les personnes de 65 ans et plus vivant à domicile (avec une priorité pour les personnes de plus de 80 ans) ;
- les personnes à très haut risque de forme grave ;
- les personnes présentant des comorbidités qui augmentent le risque de formes graves de Covid-19 ;
- les personnes sévèrement immunodéprimées (qui ont déjà reçu trois doses et en recevront une quatrième indique la HAS) ;

Par ailleurs, pour les personnes ayant reçu le vaccin Janssen, une dose de rappel avec un vaccin à ARNm est recommandée à partir de 4 semaines après la 1^{re} injection.

À la suite de l'avis de la Haute Autorité de Santé du 5 octobre 2021, sont aussi concernés :

- les professionnels de santé, l'ensemble des salariés du secteur de la santé et du secteur médico-social, les aides à domicile intervenant auprès de personnes vulnérables, les professionnels du transport sanitaire et les pompiers, quel que soit leur âge ;
- les proches (de plus de 18 ans) de personnes immunodéprimées.

Où se faire vacciner ?

La vaccination est possible :

- Auprès de son médecin traitant (ou d'un médecin au choix) ;
- dans une pharmacie ;
- en cabinet infirmier ou de sage-femme, dans un centre de vaccination (possibilité de prendre rendez-vous sur www.sante.fr).

Pour les personnes résidant dans les établissements pour personnes âgées, la dose de rappel s'administre sur place.

Les professionnels de santé sont à l'écoute et à la disposition de nos concitoyens pour les renseigner et les orienter dans leurs démarches et pour leur apporter des réponses à d'éventuelles questions.

Déménagement du centre de vaccination d'Yssingaux

Le centre de vaccination d'Yssingaux, initialement situé dans la salle de la Coupe du Monde, déménage du fait notamment de la reprise des activités initiales citoyennes du lieu. La vaccination reprendra dès le samedi 23 octobre dans le nouvel emplacement situé dans l'ancien local commercial de l'enseigne Défimode au 30 zone artisanale de Fromental – 43200 Yssingaux.

